

## CONSEIL COMMUNAL DU 15 JUIN 2017

Le 15 juin 2017 à 20 heures 30 minutes, les membres du conseil communal de la commune déléguée d'Omonville la Rogue se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de la mairie.

PRÉSENTS : Pascal MONHUREL, Chantal LEBACHELEY, Patrick LEQUERTIER, Isabelle GUILLOU, Dominique HOCHET, Robert ROUCAN, Murielle SAILLARD.

ABSENTS : Eric VOISIN, Benoit DUVAL, Fernand ALEXANDRE, Eric GUILLOU, excusés

SECRETAIRE : Chantal LEBACHELEY

### Rappel tours de garde pour les élections législatives

#### **2<sup>ème</sup> tour : dimanche 18 juin 2018**

8H00 – 10H30 = Eric BARBIER – Eric VOISIN – Pascal MONHUREL

10H30 – 13H00 = Murielle SAILLARD – Isabelle GUILLOU – Dominique HOCHET

13H00 – 15H30 = Patrick LEQUERTIER – Eric GUILLOU – Daniel GUILLOU

15H30 – 18H00 = Chantal LEBACHELEY - Virginie SEIGNEUR – Catherine LE BERT

### Elections sénatoriales

Les prochaines élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre 2017.  
Ce sont les délégués des conseils municipaux qui votent.

Le conseil municipal de la commune nouvelle se réunira le 30 juin afin de désigner ses délégués.

Il convient d'ores et déjà de désigner 3 représentants au sein du conseil communal d'Omonville la Rogue.

Pascal MONHUREL, Patrick LEQUERTIER et Isabelle GUILLOU sont volontaires.

### Autorisations de programme

Pascal MONHUREL présente les programmes de travaux pour la commune déléguée d'Omonville la Rogue. Il rappelle que l'excédent est de 109 000 €. La commune a jusqu'en 2020 pour liquider son excédent.

| Autorisation programme                              | Qui finance                               | coût prévisionnel |
|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------|
| 1 Eclairage public Route de la Hague et Rue du Port | Reste à réaliser 2016<br>Commune déléguée | 19 900,00 €       |

|    |                                                          |                                                            |                    |
|----|----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|--------------------|
| 2  | Facture restant à payer AMC FOLLIOU - canot porte amarre | Reste à réaliser 2016<br>Commune déléguée                  | 1 249,21 €         |
| 3  | Cautions                                                 | Commune déléguée                                           | 1 252,00 €         |
| 5  | Aménagement espace ancienne STEP                         | Budget site touristique                                    |                    |
| 6  | Effacement de la ligne électrique                        | ?                                                          |                    |
| 7  | Rénovation atelier communal                              | Non financé pour le moment -<br>projet en attente          |                    |
| 8  | Salle communale - normes PMR                             | Commune déléguée                                           | 24 000,00 €        |
| 9  | Salle communale - refonte du chauffage                   | Commune déléguée                                           | 15 000,00 €        |
| 10 | logement presbytère - travaux RDC                        | commune nouvelle                                           | non chiffré        |
| 11 | camping - ouverture automatique de la barrière           | Budget site touristique                                    |                    |
| 12 | Camping - isolation accueil                              | Budget site touristique                                    |                    |
| 13 | Eclairage chemin piéton liaison bourg - RD 45            | commune nouvelle                                           | 15 000,00 €        |
| 14 | Rénovation du stade                                      | Equipement communautaire -<br>financement commune nouvelle |                    |
| 15 | Revêtement pont de la Vallace                            | Commune nouvelle                                           |                    |
| 16 | Ecoles - signalétique - résine voiries                   | Commune nouvelle                                           |                    |
| 17 | Rénovation local PHARE                                   | Commune déléguée – en<br>dépenses de fonctionnement        | 5 000,00 €         |
| 18 | Eclairage mur de la caserne                              | Commune nouvelle                                           | 5 000,00 €         |
| 19 | Rénovation ancien canot de sauvetage                     | commune nouvelle                                           |                    |
| 20 | Mobilier cuisine - salle communale                       | Commune déléguée                                           | 3 000,00 €         |
| 21 | Columbarium                                              | Commune déléguée                                           | 15 000,00 €        |
| 22 | Voiture de service type petit utilitaire                 | Récupération d'un véhicule<br>commune nouvelle             |                    |
| 23 | Informatique mairie                                      | Commune nouvelle                                           | 1 500,00 €         |
| 24 | Eclairage public La Carrière                             | Commune nouvelle                                           | 3 600,00 €         |
|    |                                                          | <b>TOTAL</b>                                               | <b>92 100,00 €</b> |

Travaux restant à financer sur l'excédent de la commune d'Omonville la Rogue = 57 000 €

Toute nouvelle demande devra être présentée en commission puis validée en conseil municipal.

## Travaux d'entretien de voirie 2018

La commune nouvelle demande que les communes déléguées transmettent leurs listes pour le 7 juillet au plus tard.

Pascal MONHUREL demande aux conseillers de réfléchir d'ici là aux éventuels travaux de voirie restant à faire sur la commune :

- Enrobé du Chemin de l'Etimbert

- Rue de la Roselière (anciennement le Caravaning)

## Subventions

Le vote des subventions pour la commune d'Omonville la Rogue aura lieu le 27 juin en conseil municipal.

Nous avons reçu deux nouvelles demandes :

- Association des Chasseurs ACOR 44 : le conseil communal propose de verser la somme de 50€
- L'association des pêcheurs professionnels : Ils organisent un bal le 22 juillet. Le conseil communal propose de leur octroyer une subvention de 500 €.

## Point sur les plantations

L'opération est bien avancée. Le talus n'est pas encore terminé et il reste des zones à planter. Cela sera fait par tâches.

Le paillage arrive vendredi.

Concernant les plants volés, Pascal MONHUREL demande si l'entreprise LEVANOYE peut nous les remplacer ?

## Aménagement de l'aire de détente

Patrick LEQUERTIER présente le schéma d'aménagement de l'aire de détente. Il se compose de :

- 5 tables de pique-nique espacées les unes des autres de 3 mètres.
- 3 terrains de pétanque : 15x4mètres
- 1 terrain de volley-ball : 18x9 mètres

Il faudra également prévoir du mobilier urbain tel que des bancs, des poubelles, des distributeurs de sacs pour crottes de chiens.

L'installation d'une aire de jeux pour enfants sera étudiée ultérieurement. Pascal MONHUREL informe les conseillers qu'une enveloppe de 40000€ sur le budget du site touristique est prévue pour l'aménagement de cette aire de jeux.

Robert ROUCAN propose de mettre un banc au bout de terrains de tennis au lieu des rondins de bois initialement prévus. Les élus donnent leur accord.

## Programme de travaux des gîtes de mer

Chantal LEBACHELEY informe les conseillers qu'il convient de refaire les salles de bain de gîtes de mer.

Les douches seront refaites suite à la découverte de malfaçons. Elles seront financées par l'entreprise qui les a installées dans le cadre de la garantie décennale

Dans le même temps, il faudrait remplacer les lavabos par des meubles suspendus avec vasques et les toilettes par des WC suspendus.

Clé vacances suggère également qu'il conviendrait de remplacer les plaques électriques de la cuisine par des plaques vitrocéramiques.

Les conseillers souhaitent également rafraichir le bâtiment d'accueil des gites intérieur et extérieur.

Pascal MONHUREL propose que le conseil se réunisse sur place afin de déterminer les travaux à faire. Une DM pourra être votée en octobre afin de prévoir les crédits nécessaires au financement de cette opération.

Chantal en profite pour informer les conseillers qu'une DM va être proposée au vote lors du prochain conseil municipal le 27 juin concernant les amortissements. En effet certains biens n'étaient pas soumis à amortissement mais le budget du site touristique étant un budget commercial toutes les acquisitions d'investissement doivent faire l'objet d'un amortissement.

Rappel du principe de l'amortissement : Il sert à constater la perte de valeur subie par une immobilisation en raison de l'usure ou du temps. Il permet la répartition de cette perte de valeur sur la durée d'usage du bien dans l'entité ; l'objectif de l'amortissement étant de reconstituer un capital pour le remplacement des immobilisations.

## Epicerie : compte-rendu de la réunion du 8 juin

Chantal Lebacheley fait le compte-rendu de la réunion du 8 juin.

### Rencontre avec Monsieur Bonnemains

*Les membres se sont réunis suite à la fermeture de l'épicerie par Monsieur Bonnemains pour cause de maladie (comme indiqué sur l'affichette collée sur la devanture).*

*La commune n'en a pas été avertie.*

*L'intéressé s'explique et déclare :*

- qu'il n'y a pas de clientèle*
- qu'il ne vend pratiquement que du pain*
- qu'il n'a plus de fonds pour acheter des denrées ni pour rémunérer son employée.*

*Il sollicite une aide financière qui ne peut lui être accordée (une subvention ne peut être accordée à un privé par un organisme public).*

*D'autre part, on lui fait remarquer que depuis son arrivée, le 1er juin 2016, il n'a réglé aucun loyer et que sa dette s'élève à 4008€. On lui fait remarquer également que l'épicerie fait partie du support publicitaire du site touristique du Hâble et on lui demande s'il compte rouvrir la boutique très rapidement (le camping étant immédiatement situé à côté de l'épicerie et ouvert depuis le 1er avril jusqu'au 30 septembre).*

*Après discussion, il décide finalement d'ouvrir à partir du 1er juillet de 11h à 20h non-stop tous les jours de la semaine pendant la saison touristique prétendant que les estivants n'arrivent pas avant 11h. Il fermera l'hiver.*

### Store de la vitrine

*Il ne fonctionne pas et aurait un gros trou dedans.*

*On se renseignera pour le faire réparer en fonction des finances de l'ex syndicat épicerie.*

*Un devis a été reçu d'un montant de 3200 €. Un nouveau devis va être demandé par Patrick LEQUERTIER.*

Les élus souhaitent se rapprocher d'une boulangerie et d'un boucher afin de prévoir une tournée journalière tôt le matin, afin que les habitants d'Omonville et les vacanciers du camping puissent avoir du pain. Chantal

LEBACHELEY rappelle que l'épicerie sert de support publicitaire pour le site touristique du Hâble. Isabelle Guillou et Chantal Lebacheley suggèrent qu'un boulanger pourrait également installer un distributeur de pains.

## Projet de promenade en mer

Pascal MONHUREL a rencontré Monsieur Guillaume DANJOU qui a le projet de racheter le bateau sur roues qui fait les traversées vers Tatihou. Son souhait serait de pouvoir faire des balades en mer commentées au départ d'Omonville la Rogue.

Les élus trouvent l'idée bonne mais s'interrogent sur la faisabilité du projet notamment au niveau de la sécurité sur le port (cela engendrera une co-activité importante). Il y a une fréquentation importante de la cale pour les mises à l'eau. Les élus s'interrogent également sur l'état de la cale. Peut-elle supporter le poids du bateau ? Faut-il une passerelle à marée basse comme c'est le cas à Saint-Vaast ?

Les élus proposent à Pascal MONHUREL de faire un courrier de réponse à Monsieur DANJOU lui conseillant de prendre contact avec la commune nouvelle ainsi qu'avec les différents acteurs présents sur le port (pêcheurs professionnels et pêcheurs plaisanciers), ainsi qu'avec les administrations concernées (conseil général et Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

## Fibre Optique

La commercialisation des offres Très Haut Débit va commencer auprès des particuliers le 20 juin. Manche Numérique a transféré la gestion des pré-raccordements à l'entreprise Manche Fibre. Un courrier va être envoyé aux habitants pour les informer de l'ouverture commerciale. Des démarcheurs des différents opérateurs vont se rendre chez les habitants.

Pascal MONHUREL rencontrera l'opérateur Wibox vendredi.

Les élus se demandent qu'en est-il des raccordements des mairies. Est-ce un raccordement groupé géré par la commune nouvelle ou est-ce à chacun de faire son raccordement ?

## Questions diverses

- ✓ La prise de compétence eau potable et assainissement par la Communauté d'agglomérations du Cotentin se fera au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les tarifs seront sûrement revus à la hausse.
- ✓ Récupération d'un véhicule de la commune nouvelle : Patrick LEQUERTIER a réservé un Peugeot expert de 60 000km à la commune nouvelle. Ce véhicule devait être repris dans le nouveau marché d'acquisition de véhicule. Il est en assez bon état. Il servira aux agents lors de leurs déplacements professionnels.
- ✓ Le chantier concernant le mur de l'Etimbert est arrêté. Les élus ne savent pas quand il redémarrera.
- ✓ Croisement Epine d'Hûe / Digulleville : l'épilage n'a pas été fait correctement. La visibilité est très mauvaise. C'est dangereux.
- ✓ Isabelle GUILLOU demande où en est le projet de chemin piéton entre le stade et le manoir du tourp : pas de nouveau. La commune renouvelle son inquiétude pour les piétons. Il faut absolument créer un sentier pour sécuriser l'accès au manoir depuis le stade.
- ✓ Patrick Lequertier informe que les travaux d'éclairage public Route de la Hague auront du retard.

- ✓ Dominique HOCHET signale qu'il faudrait refaire l'enrobé autour du compteur d'eau sur le trottoir au droit de la propriété de Caroline Lanéelle. Une demande d'intervention sera faite.
- ✓ Les élus se demandent où sont passés les excédents des deux syndicats (épicerie 93000€ et médiathèque 14000€). Ils se demandent s'il est possible d'en disposer comme c'est le cas pour les excédents des communes déléguées ? La question sera posée à la commune nouvelle.
- ✓ Parking à bateaux du Port : Il y a des véhicules qui y stationnent. Pascal Monhurel demande à Patrick Lequertier de vérifier si les panneaux sont bien positionnés.
- ✓ Stationnement d'un camping-car sur le parking de la salle communale depuis 3 semaines. Un mot sera posé sur le pare-brise. Le propriétaire n'est pas connu. La commune se renseignera auprès de la gendarmerie. D'une manière générale, beaucoup de véhicules stationnent sur le parking ce qui pose des problèmes lorsque la salle communale est louée. Il faudrait mettre à disposition de la salle des panneaux « interdiction de stationner » + « Réserve salle communale ».
- ✓ Photographe Damecour : Prévoir un arrêté pour lui permettre d'exposer ses photos derrière le café du port au droit du parking à bateaux.